



Plan de Prévention des Risques Technologiques

TOTALGAZ à St Hervé

*Réunion d'information des
riverains et des entreprises
situées en zones de mesures
foncières*

30 janvier 2013

Énergie et climat
Prévention des risques
Industrie, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

DREAL Bretagne – 30 Janvier 2013

Ordre du jour

1/ Rappel sur le site SEVESO de SAINT-HERVE

2/ Rappels sur la démarche PPRT

- *Origine des PPRT*
- *Principales étapes*

3/ Élaboration du PPRT de SAINT HERVE

- *Études techniques préalables*
- *Zonage réglementaire*
- *Définition des zones de mesures foncières*

4/ Les mesures foncières sur le domaine privé

5/ Calendrier prévisionnel

Énergie et climat
Prévention des risques
Industrie, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Rappel sur le site SEVESO

TOTALGAZ

- 1 sphère aérienne de stockage de propane sous pression (GPL) de 2 000 m³ avec un taux de remplissage limité à 60 % (618 tonnes)
- 1 zone d'approvisionnement par camions-citernes « gros porteurs » composée de 3 postes de déchargement
- 1 zone de chargement de camions-citernes « petits porteurs » composée de 3 postes de chargement

Ce site est classé AS (seveso seuil haut) donc soumis à PPRT au titre de la loi du 30 juillet 2003

De l'accident d'AZF aux PPRT

21 septembre 2001 à Toulouse Explosion de l'usine d'engrais AZF

- ❖ 30 morts et 3000 blessés
- ❖ 2 milliards € de dégâts
- ❖ une économie locale affaiblie
- ❖ une prise de conscience nationale



**30 juillet 2003
Loi Risques
→ PPRT**



Le PPRT en quelques mots

Outil de maîtrise de l'urbanisation dans les zones soumises au risque industriel lié à des sites AS existants

Document réglementaire valant servitude d'utilité publique,

Document réalisé et approuvé par le préfet (services instructeurs : DREAL (exDRIRE) et DDTM (exDDE)).

Objectif : protection des personnes

→ 3 types de mesures selon le niveau d'aléa

- maîtrise de l'urbanisation future → ne pas augmenter la population dans les zones à risques,
- mesures foncières (expropriation, délaissement) → diminution de la densité de population dans les zones à plus fort risque,
- mesures sur le bâti → protection des personnes.

→ **EN SUIVANT LA DOCTRINE NATIONALE**

Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Les principales étapes

Étape 1

Définition du périmètre d'étude et prescription du PPRT (AP du 29 mai 2008)

Étape 2

Études techniques : cartographie des aléas, des enjeux, investigations complémentaires, zonage brut

Étape 3

Stratégie, concertation et association (POA) : élaboration du zonage réglementaire et du règlement, constitution du dossier PPRT

Étape 4

Consultation (enquête publique, POA,...) et approbation du PPRT (AP)

Étape 5

Convention de financement (tripartite) pour les mesures foncières

Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

L'étude de dangers

L'étude de dangers d'un site industriel recense et caractérise les accidents possibles selon les règles nationales

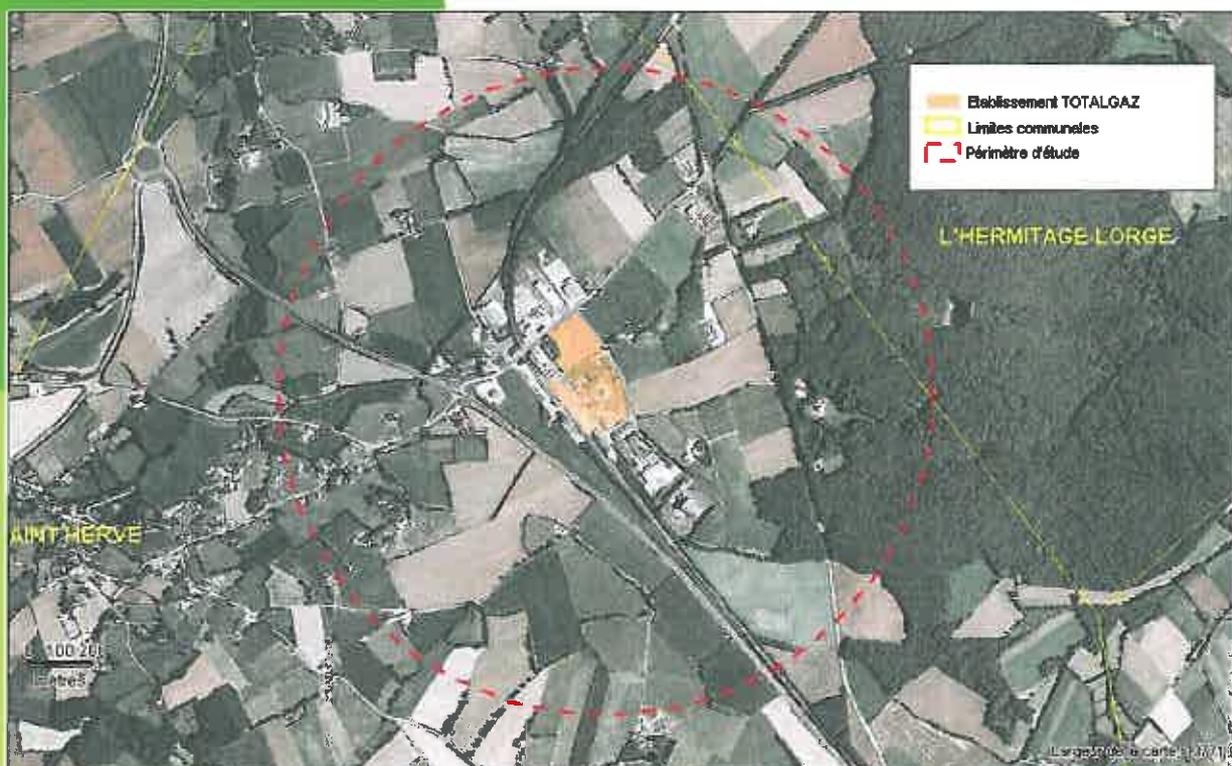
Elle est le document de base pour la prévention du risque industriel selon 4 axes fondamentaux :

- La réduction du risque à la source par les exploitants, par la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles

(ex. à St Hervé : Mise en place de détecteurs supplémentaires flammes et gaz, d'un rail de sécurité pour la protection des tuyauteries, une sonde de niveau dans la sphère...)

- La maîtrise de l'urbanisation pour la gestion du risque résiduel
- Les plans de secours
- L'information du public

PPRT de St Hervé – Périmètre d'étude



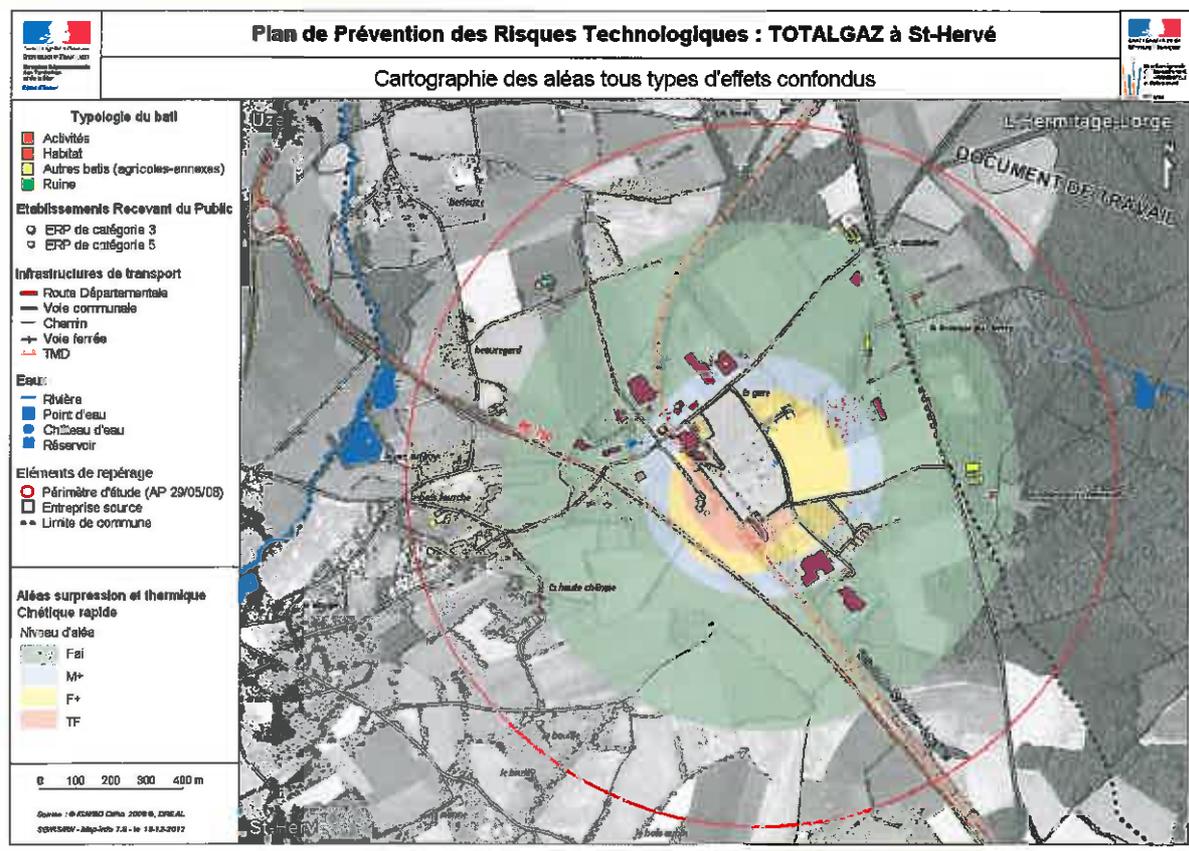
Les aléas

- Phénomènes dangereux issus des études de dangers
- Caractérisation des aléas
 - Probabilité d'occurrence
 - Intensité des effets
- Cartographie de synthèse par le logiciel SIGALEA

Énergie et climat
Prévention des risques : infrastructures, transports, et mer

Présent pour l'avenir

Cartographie des aléas



Présent pour l'avenir

Les dangers liés au site de TOTALGAZ

Risques d'explosions et d'incendies

- Effets thermiques continus (incendies, jets enflammés)
- Effets thermiques transitoires (boules de feu) résultant d'explosions de nuages de gaz (UVCE) et/ou d'explosions de capacités (BLEVE)
- Effets de surpression (ondes de chocs résultant des explosions)

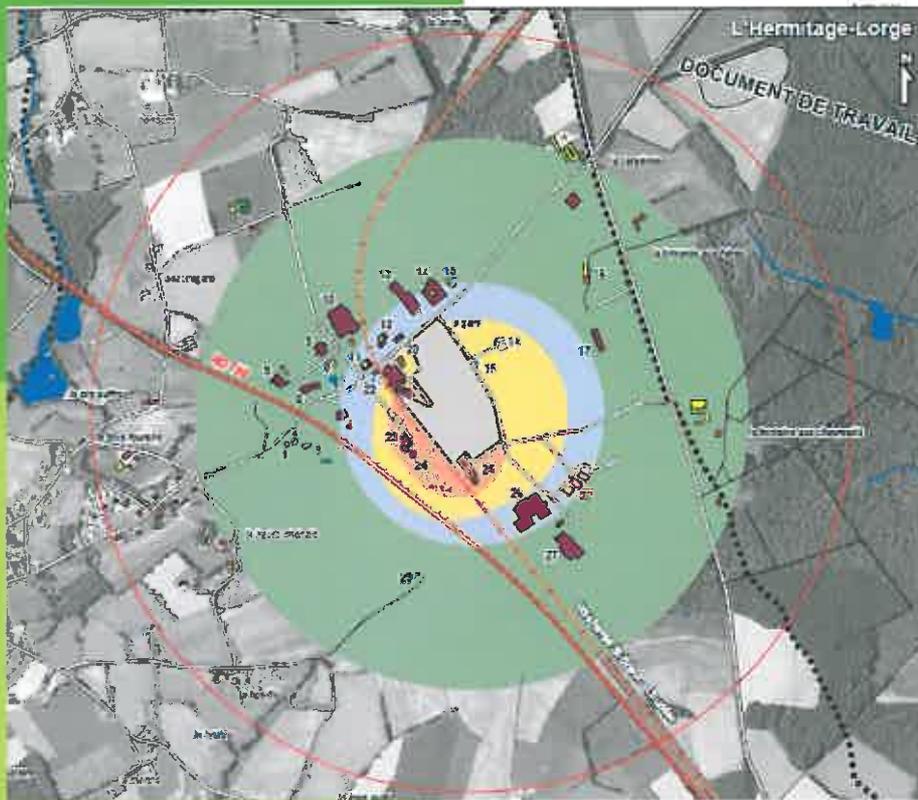
- Risque mortel dans les zones rouges et jaunes
- Risques de blessures graves dans les zones bleues
- Risques de blessures légères dans la zone verte

Les enjeux

- Identifier les données relatives à l'occupation du sol et au fonctionnement du territoire dans le périmètre d'étude

- Les principales informations collectées sont :
 - L'urbanisation existante (habitat, entreprises...)
 - Les ERP (établissements recevant du public)
 - Les infrastructures de transport

Cartographie des enjeux



Typologie du bâti

- Activités
- Habitat
- Autres bâtis (agricoles-annexes)
- Ruine

Etablissements Recevant du Public

- ERP de catégorie 3
- ERP de catégorie 2

Infrastructures de transport

- Route Départementale
- Voie communale
- Chemins
- Voie ferrée
- TMD

Eaux

- Rivière
- Point d'eau
- Château d'eau
- Réservoir

Éléments de repérage

- Manivelle d'étude (AIR 22/05/03)
- Entreprise soustra
- Limite de commune

Aires suppression et chimique
Cinétique rapide
Niveau d'aléa

- Fa
- Me
- Fa
- Tf

Énergie et climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Les investigations complémentaires

- Etudes techniques réalisées par SONOVISION
 - Évaluer la vulnérabilité des enjeux
 - Définir et chiffrer les travaux de protection
- Evaluations foncières France-DOMAINE
 - 1^{ère} campagne : évaluer la valeur vénale des enjeux
 - 2^{ème} campagne : réévaluer les valeurs vénales

Énergie et climat
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Une concertation approfondie

- 4 réunions des personnes et organismes associés (POA)
- De nombreuses réunions techniques (avec TOTALGAZ)
- Des réunions d'informations

Transposition des aléas en zones réglementées

(extrait du guide méthodologique national)

Niveau maximal d'intensité de l'effet toxique, thermique ou de surpression sur les personnes, en un point donné		Très graves			Graves			Significatifs			Indirects par bris de vitre *	
		>D	SE à D	<SE	>D	SE à D	<SE	>D	SE à D	<SE	>D	<D
Cumul des classes de probabilités d'occurrence des phénomènes dangereux en un point donné		TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai				
Niveaux d'aléas		TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai				
réglementation future	Effets toxique et thermique	R		r			B		b			
	Effets de surpression	R		r			B		b			

Tabl. 22 - Correspondance entre niveaux d'aléa et principe de réglementation future

* uniquement effet de surpression.

Zone R : interdiction stricte

Zone r : interdiction avec quelques aménagements

Zone B : autorisation sous réserve d'une faible densité et de ne pas augmenter la population impactée

Zone b : autorisation sous conditions

Traitement des enjeux existants en zones R et r

En zone **R** : l'expropriation est le premier réflexe à envisager

En zone **r** : institution du droit de délaissement / travaux obligatoires

Critères d'inscription en zones de mesures foncières :

Les enjeux situés en zones **R** et/ou **r** sont potentiellement soumis à mesures foncières; néanmoins les règles du PPRT prévoient un certain nombre d'exceptions selon 3 critères :

1/ Critère fonctionnel :

Si l'activité est compatible avec le PPRT au sens de la doctrine nationale

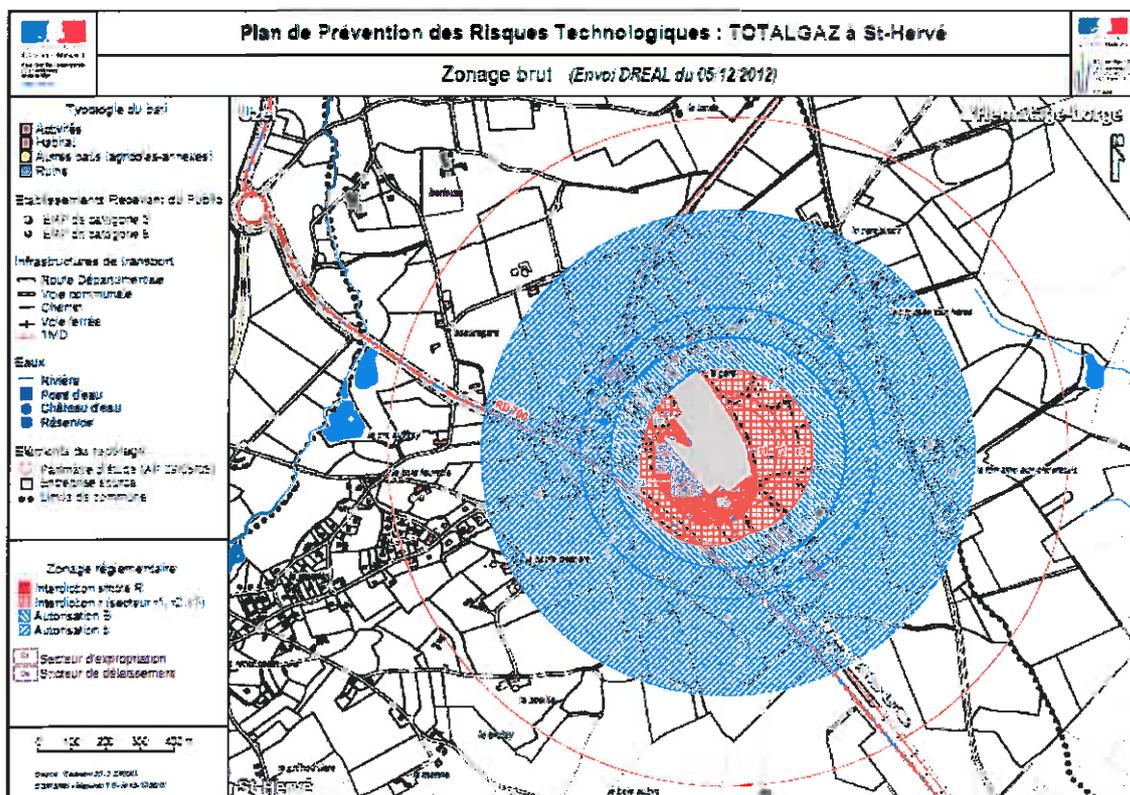
2/ Critère technique :

Si les bâtiments sont techniquement protégeables contre les effets des phénomènes dangereux auxquels ils sont exposés

3/ Critère financier :

Si le coût des travaux de protection nécessaires est inférieur à 10% de la valeur vénale du bien, estimée par France-Domaine

Projet de zonage réglementaire



Mesures foncières sur le domaine privé



enjeu n°20



enjeu n°18



enjeu n°23



enjeu n°25 (2 bâtiments)



enjeu n°24



présent pour l'avenir

Enjeux situés en **R** → **EXPROPRIATION POSSIBLE ET DELAISSEMENT OBLIGATOIRE**

Enjeu n° 23 : Restaurant (SCI de la Gare)

Enjeu n° 24 : Mme KERBORIOU Marie-Francoise

Enjeux situés en **r**

→ **DROIT de DELAISSEMENT (sinon travaux obligatoires)**

• Habitat :

Enjeu n°20 : M. HUYARD Sébastien

Enjeu n°18 : Mme CARREE Henriette

• Activité:

Enjeu n° 25 : TRISKALIA

Service client - Développement durable
Innovations, transports et plus

Présent pour l'avenir

Mesures foncières sur le domaine privé

INDEMNITES ASSOCIEES

Ces indemnités peuvent comprendre :

L'indemnité principale liée à la valeur vénale : valeur foncière + immobilière (bâti + équipements liés).

L'indemnité de remploi : représente le montant des frais et droits (frais d'acte, droit de mutation...)

Les indemnités accessoires (déménagement, frais d'allongement de parcours, frais de transfert d'activité...)

Valeur vénale d'un bien = valeur de l'ensemble bâti au sens de l'immobilier ou de la construction, abstraction faite de la valeur du fond de commerce ou du fond d'industrie.

Traitement des enjeux existants en zones B et b

En zone **B** :

Construction et extensions possibles mais limitées. Des travaux de protection préalables sont à prévoir en cas de construction possible
Des travaux de protection sont obligatoires dans un délai que fixera le PPRT pour tous les enjeux existants.

En zone **b** :

Construction et extension possible (sauf ERP difficilement évacuables). Des travaux de protection préalables sont en prévoir en cas de construction possible
Des travaux de protection sont obligatoires dans un délai que fixera le PPRT pour tous les enjeux existants

Des études de vulnérabilité devront être menées pour déterminer la nature des travaux nécessaires compte tenu des aléas générés par TOTALGAZ. Il existe également des Guides de vulnérabilité pour la zone b (effets indirects par bris de vitre) : pour les profess

Traitement des enjeux existants en zones B et b

Des études de vulnérabilité devront être menées pour déterminer la nature des travaux nécessaires compte tenu des aléas générés par TOTALGAZ.

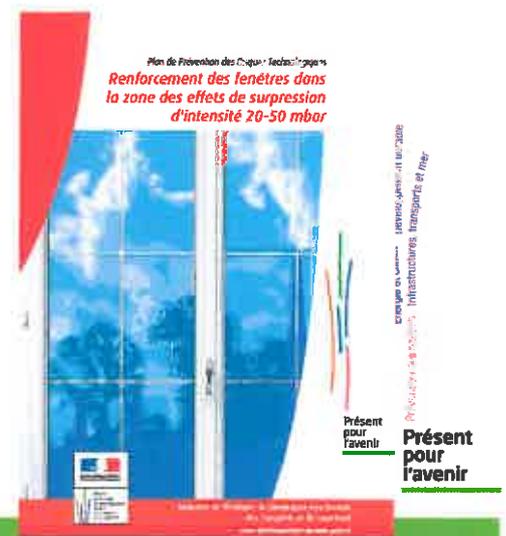
Il existe également des Guides de vulnérabilité pour la zone b (effets indirects par bris de vitre) :

Pour les professionnels :

http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_professionnel.pdf

Pour les particuliers :

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/IMG/zib/ab.zip>



PPRT – calendrier prévisionnel

- Transmission du projet de PPRT : note de présentation, zonage, projet de règlement,...
- Approbation du PPRT
 - Mars 2013 : Consultation des POA
 - Mi-Avril 2013 : CLIC
 - Mai/Juin 2013 : Enquête publique
 - Juillet 2013 : Approbation
- Définition des modalités de financement: 2013 – 2014
- Déclaration d'utilité publique et mise en œuvre des mesures foncières : à partir de 2014

PPRT – s'informer

- les informations sont disponibles sur le site de la Préfecture

<http://www.cotes-darmor-pref.gouv.fr/Autorites-loc-les-installations-environnement/Avions-environnement/Installations-classees-environnement/Plan-de-protection-contre-les-impacts-accidentels-liquides.html>
Société TOTALGAZ à Saint-Herve

Ou de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/clic-ou-css-et-pprt-en-bretagne-r190.html>

- Le site des installations classées ou du Ministère comporte également des documents dont une plaquette de présentation des PPRT :

<http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/PPRT-Plaquette-presentative-daa.html>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-remise-a-plat-de-l-urbanisme.html>